

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF95

présenté par
M. Le Fur et Mme Dalloz

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 14 visent à supprimer le 3° de l'article 81 du code général des impôts qui prévoient l'exonération d'impôt sur le revenu du salaire différé de l'héritier de l'exploitant agricole.

Cet alinéa va pénaliser les héritiers d'exploitant agricole qui ont exercé, au sien de l'exploitation, en qualité d'aides familiaux.

C'est pourquoi le présent amendement vise à supprimer l'alinéa 14 de l'article 17 du présent projet de loi de finances.